La Chambre approuvant les déclarations du gouvernement et rendant hommage à la sincérité du langage de l'ancien garde des sceaux... etc.

Un deuxième ordre du jour est déposé par M. Guillemet.

La Chambre prenant acte des déclarations du gouvernement maintient sa résolution de faire la lumière.

Et un troisième de M. Rivet :

La Chambre résolue à laisser la justice suivre son cours pour faire toute la lumière et approuvant les déclarations du gouvernement passe à l'ordre du jour.

Il est donné lecture d'une autre motion émanant de M. de La Rochefoucauld. M. Ribot accepte l'ordre du jour de M. Rivet.

M. Millevoye. — Nous acceptons le rendez-vous et nous nous retrouverons après l'arrêt rendu.

M. Cavaignac demande la division de l'ordre du jour Rivet. On demande l'ordre du jour pur et simple qui a la priorité. **Le Gouvernement le repousse et la Chambre le repousse également par 303 contre 236.**

La priorité est refusée à l'ordre du jour La Rochefoucauld qui proteste de sa place au milieu des huées.

Vote de l'ordre du jour de confiance

L'ordre du jour Rivet est mis aux voix par division. Les mots: **La Chambre résolue à laisser la justice suivre son cours pour faire la lumière sont adoptés à mains levées.**

Les mots : approuvant les déclarations du gouvernement passe à l'ordre du jour, sont adopté par 297 contre 228.

La séance est levée à 7 h. 50.

LE SCRUTIN

L'ordre du jour de confiance Rivet a été voté par 288 voix contre 214, chiffres rectifiés.

La majorité ne comprend que des membres de la gauche, depuis le comte Lemercier jusqu'à M. Clémenceau et ses amis.

Les membres du gouvernement ont tous voté pour cet ordre du jour.

La minorité comprend toute la droite, les boulangistes, les socialistes et les membres du centre gauche, tels que MM. Cavaignac, Léon Say, etc.

Il n'y a eu que 35 abstentions, parmi lesquelles MM. Félix Faure, Lockroy, Maujan et Rouvier.

Une lettre de M. Barboux

M. Barboux adresse au *Journal des Débats* la lettre suivante :

J'ai lu dans le compte rendu analytique de la Chambre les paroles que M. le député Pourquery de Boisserin prête au témoin Goyard. Elles sont absolument inexactes. Le compte-rendu sténographique des dépositions reçues à la Cour d'assises établi contrairement à l'assertion de M. Pourquery de Boisserin, que Mme Cottu a fait venir M. Goyard pour contrôler l'exactitude de ses souvenirs et jamais il n'a prétendu avoir arrêté avec elle, d'accord avec moi, les termes de l'incident.

Croyez, etc.

Henri BARBOUX.

LE PROCÈS
en corruption
DEVANT LA
COUR D'ASSISES DE LA SEINE

A midi 15, l'audience est ouverte. Aussitôt l'avocat général Lafon prend des conclusions pour que M. Bourgeois soit entendu.

LES TÉMOINS de l'incident Bourgeois-Cottu

Le président. — « En vertu de mes pouvoirs discrétionnaires, j'ordonne que M. Bourgeois sera cité à l'audience de ce jour. »

Le président fait appeler les personnes qui doivent témoigner dans l'incident Bourgeois-Cottu ; ces personnes sont : Mme Cottu, M. Berton qui répondent ; MM. Soinoury et Nicols absents ; MM. Goliard et Billet, qu'on fait immédiatement entrer dans la salle des témoins, puisqu'ils n'ont pas été entendus encore ; M. Leriche, qui se présente au courant de la journée.

Le seul fait de la présence de M. Goliard au palais cause une vive sensation.

La cour prescrit alors l'audition des témoins cités à la requête de la partie civile.

M. Mège

M. Mège, député. — J'ai entendu, dans la commission du budget, M. Yves Guyot s'exprimer ainsi : « Dans le conseil des ministres, M. Constans nous a dit : J'ai lu la liste de cent quatre gens qui ont tripoté dans le Panama, liste que je vais remettre au président de la République. »

Mᵉ Lagasse. — Il serait peut-être très urgent que l'on fit citer M. Constans, qui pourra mieux que tout autre fournir d'utiles renseignements sur le propos qu'il aurait tenu au sujet de la liste.

L'avocat général. — Chaque jour, des témoins supplémentaires ont été entendus ; on ne peut en appeler davantage; cette affaire ne peut se prolonger indéfiniment par la discussion de faits étrangers.

Je demande à la cour de limiter l'audition des témoins.

Mᵉ Barboux. — Je ferai remarquer que les témoins nouvellement cités l'ont été contre nous.

Le président. — L'incident devient contentieux, et si la partie civile insiste à faire citer M. Constans, elle devra formuler des conclusions sur lesquelles la cour statuera.

Mᵉ Lagasse. — Une foule de témoins, d'une importance bien secondaire, ont été entendus et sur des faits moins intéressants, et, quand, en présence d'un *fait grave* entre tous, on demande que la lumière entre à flots, on ne peut opposer une fin de non-recevoir.

Dans ces conditions, je dépose des conclusions.

Mᵉ Boullay. — Je n'avais pas demandé la comparution de M. Constans dans cette enceinte, parce qu'il avait précédemment opposé au fait une dénégation absolue : le secret d'Etat et que j'estimais que, en face de lui, quatre déclarations contradictoires valaient bien la sienne.

Le défenseur rédige des conclusions.

M. Caffarelli

Le second témoin entendu est M. Caffarelli, député. Le témoin confirme la déposition précédente. Il a entendu M. Yves Guyot tenir le propos qui lui est prêté.

Citation à M. Yves Guyot

M. Yves Guyot a écrit au président une lettre dans laquelle il dément le propos et dit qu'il ne répondra pas à la citation des parties civiles.

Mᵉ Boullay insiste pour que M. Yves Guyot soit entendu. Ce propos n'a pas été tenu par M. Yves Guyot comme ministre mais comme simple député à la commission du budget. Le conseil donne lecture d'une autre lettre de M. Yves Guyot au président de la commission d'enquête, dans laquelle M. Guyot ne dément pas le propos, mais se borne à M. Caffarelli.

La cour ordonne que M. Yves Guyot sera entendu à l'audience d'après-demain.

Déposition de M. Gaston Leriche

Le témoin est allé demander à M. Bory s'il avait retrouvé Blanchet, son corrupteur. Il ne lui a pas offert le moyen de le retrouver. Il connaissait simplement un M. Blanchet et il voulait savoir si c'était le même.

M. Labrousse, député

Le témoin dépose que M. Bory lui a dit un jour à la Chambre qu'un agent, Blanchet était venu lui proposer de l'argent contre son vote dans l'affaire du Panama.

Sur la prière de Mᵉ Lagasse, on fait revenir M. Leriche, et on lui demande s'il connait Arton et s'il n'a pas été son valet de chambre. Le témoin répond non, mais il reste embarrassé. Mᵉ Lagasse requiert qu'il demeure à la disposition de la cour.

M. Saint-Martin, député

Le témoin, assigné à la requête de M. Sans-Leroy, déclare qu'il est faux que ce dernier soit sorti pendant la séance de la commission du Panama où se donnait lecture du rapport.

M. Henry Maret, député

Le témoin dépose que, lorsque M. Sans-Leroy changea d'opinion, il lui fit des reproches. M. Sans-Leroy lui déclara qu'il avait reçu un mandat de ses électeurs de se montrer favorable au projet.

Mᵉ Boullay pose une série de questions à M. Maret. Il lui demande notamment s'il n'a pas déjeuné avec Arton. M. Maret répond qu'il connaissait en effet Arton, qui était une personnalité parisienne des plus vivantes.

Mᵉ Lagasse demande s'il n'est pas à la connaissance du témoin que nombre de députés aient diné très souvent chez la maitresse d'Arton, Mme Suzanne Lhéry.

Comme le président dit que cette question n'a aucun rapport avec l'affaire, Mᵉ Lagasse répond qu'il croit nécessaire de connaitre exactement les relations d'Arton, agent du Panama, avec les députés.

La cour refuse de poser la question.

M. Horteur, député

Ce témoin confirme la déposition de MM. Maret et Saint-Martin. M. Sans-Leroy n'est pas sorti le jour de la lecture du rapport.

En faveur de M. Blondin

Voici maintenant une série de témoins cités à la requête de M. Blondin.

M. Duseigneur connait M. Blondin depuis des années. Il rend hommage à sa probité, à son honnêteté.

Le général Martiny décerne au complice de M. Baïhaut un second certificat constatant les vertus civiques et militaires de l'inculpé ?

MM. Philipeau, Dupin Trarieux et d'autres font des dépositions analogues. M. Blondin était un homme honnête, obligeant. Voilà qui est entendu.

En faveur de M. Béral

Voici maintenant les témoins de M. Béral, sénateur. M. Pasteur, propriétaire, (ne pas confondre avec Pasteur l'illustre); M. Bixion directeur de la Compagnie générale des voitures et deux autres témoins, déposent que M. Béral, comme ingénieur, s'occupa t d'affaires industrielles.

En faveur de M. Gobron

MM. Zievskosky, Worms et Goiraud témoignent en faveur de M. Gobron sur ce point précis qu'il était en relations d'affaires avec le baron de Reinach et avait fondé avec lui différentes sociétés. M. Goiraud dit que Gobron avait toujours été invariablement favorable au canal de Panama et qu'il était convaincu du succès.

M. de Mackau

Le chef de la droite vient déposer en faveur d'un de ses fidèles soldats, M. Dugué de la Fauconnerie. Il dit qu'il a été élu en 1885 au scrutin de liste sur la même liste que M. Dugué de la Fauconnerie. Ils conféraient ensemble de toutes les questions importantes.

M. Dugué de la Fauconnerie aurait manqué à son mandat et à ses engagements électoraux s'il n'avait pas voté comme il l'a fait.

M. Arthur Meyer

C'est le plus élégant des témoins qui ait jamais défilé à la barre. Le directeur du *Gaulois* joue à la ville, à la Chambre, dans les couloirs et occasionnellement au Palais, le rôle de représentant de la Maison de France. M. Dugué de la Fauconnerie lui a dit un jour que de Reinach lui avait offert une participation dans l'affaire du Panama.

MM. Leroy Bal et le baron Dison font des dépositions analogues à propos de toutes les émissions du Panama ; des offres d'entrée d'emploi ont été faites dans le syndicat à M. Dugué de la Fauconnerie, notamment par M. Bal.

M. Goliard

Nous en avons fini avec les dépositions insignifiantes. L'intérêt revient avec M. Goliard, l'intermédiaire de M. Soinoury auprès de Mme Cottu.

M. le président. — Quelle a été votre participation dans les faits? Comment avez-vous connu Mme Cottu ?

R. — J'ai connu M. Berton, le secrétaire de M. Cottu, il y a deux ans. Je le rencontrai souvent, lors du premier procès, au café. Au mois de novembre dernier, le 10, je crois, j'allais à Lyon pour une affaire commerciale. A mon retour, je vis M. Berton au café. M. Berton me dit qu'il partait pour Lyon. Je dis que je devais y retourner et que je retarderais mon départ pour partir avec lui. Nous fîmes le voyage, mais il ne fut question de rien.

Berton savait que je m'occupais de fonder une feuille pour défendre les intérêts de porteurs de Panama. Il me dit que M. Cottu avait un traité en poche avec le roi de Portugal, lui assurant 30,000 ouvriers recrutés en Mozambique. Je m'intéressai à Cottu, je me dis : il y a une démarche à faire. Je me rendis à la bonne aventure au ministère de *l'intérieur et je me trouvais en face de M. Nicolle* que je ne connaissais pas. Je lui dis : Monsieur, il y a un scandale en Autriche, un à Berlin il est malheureux que la France ne soit pas là pour marquer les coups, et j'ajoutai que le scandale du Panama prendrait des proportions plus grandes et qu'il fallait prévenir les révélations dont le gouvernement était menacé. Je déclarai à M. Nicolle qu'il fallait arrêter cela, et je lui dis qu'on ne pouvait amener les accusés à composition. M. Nicolle m'approuva et je m'adressai à M. Berton : « N'y a-t-il pas moyen, lui dis-je d'obtenir un non-lieu ? »

M. Berton m'aboucha avec Mme Cottu. Je la vis et lui promis de lui rapporter la réponse de M. Nicolle qui avait dû en référer à ses chefs. Je déclare que je n'ai rien demandé à Mme Cottu, ni en mon nom, ni au nom de M. Nicolle.

Le témoin finit par déclarer que M. Nicolle l'invita à conduire Mme Cottu à la sûreté générale. Il rappelle le choix de la maison de M. Billet comme lieu de rendez-vous. Il ne sais pas autre chose.

Mᵉ Barboux — Est-il vrai que le témoin ait suivi le général Boulanger à Bruxelles ? — R. J'étais à Bruxelles à la fin de l'exposition. Je suis allé plusieurs fois à l'hôtel Mengelle. J'ai vu le général sur le bateau qui l'amenait à Douvres. J'ai pris plus tard le croquis de ses appartements. J'avoue que je me suis occupé de la campagne boulangiste à Bruxelles.

D. Dans l'intérêt de qui ? — R. Pour Boulanger. Je suis resté boulangiste même après la mort du général.

D. Au nom de qui vous êtes-vous présenté chez M. Nicolle ? — R. A la première visite en mon nom. A la seconde, comme porteur d'une réponse de Mme Cottu. Je me réclamai de M. Bechon, un de mes amis qui est employé à la Sûreté générale.

Mᵉ Du Buit. — Lorsque Mme Cottu vous a dit qu'elle désirait entendre l'engagement d'une personne autorisée, qu'avez-vous répondu? R. J'ai dit que je m'établirais. Mme Cottu m'a dit qu'elle voulait voir le ministre de la justice.

D. Etes-vous bien certain de cela ? — R. Non, mais nous avons parlé du ministre de la justice, puisque Mme Cottu a acheté sa photographie.

Le témoin affirme que c'est lui qui a pris l'initiative du marché avec les administrateurs.

A une question de M. du Buit, il répond que M. Nicolle lui a déclaré qu'il fallait que Mme Cottu vit M. Soinoury, intermédiaire autorisé avant de voir le ministre.

D. Qu'avez-vous dit à Mme Cottu ? — R. Que M. Soinoury l'attendait. Alors rendez-vous fut pris chez M. Billet.

D. Est-ce vous qui avez eu l'idée d'aller prendre Mme Cottu chez une tierce personne ? — R. Oui. Mme Cottu ne voulait pas venir à la sûreté. Elle disait qu'elle ne voulait rien demander. Je lui dis qu'on ne lui demanderait rien à la sûreté, qu'on voulait seulement causer avec elle, qu'il fallait qu'elle vienne. J'expliquai ces réticences à M. Nicolle qui me dit : Nous irons la chercher. M. Soinoury me donna carte blanche.

D. Est-ce Mme Cottu qui vous a demandé si on allait la présenter au ministère de la justice? — R. Il doit y avoir confusion. Je ne pouvais pas dire que je connaissais quelqu'un au ministère de la justice.

Mᵉ Barboux. Pourquoi Mme Cottu a-t-elle acheté la photographie de M. Bourgeois ? — R. Parce qu'elle croyait qu'elle allait d'abord être présentée à M. Bourgeois. Nous en avions parlé.

Mᵉ Lagasse demande au témoin quelles sont les opérations commerciales qui l'amenaient à Lyon. Il n'a pas de maison de commerce; il habite dans un hôtel meublé. M. Goliard répond qu'il allait *traiter à Lyon une affaire de décoration d'appartement*.

DÉPOSITION de M. Bourgeois

Une sensation profonde, un vif mouvement de curiosité se produisent lorsque l'ancien ministre fait son entrée dans la salle d'audience.

— Mon nom, dit M. Bourgeois, a été prononcé par Mme Cottu. Certaines personnes ont laissé croire que certaine entrevue avait été ménagée entre Mme Cottu et le garde des sceaux. Par suite d'une procédure habile, mais que je m'étonne de voir employée, lorsque l'ancien directeur de la sûreté a été entendu, on a mis mon nom en relief, de telle sorte qu'on a laissé la séance se terminer sur cette impression que le chef de la magistrature, avait commis un acte indélicat.

Il n'y a pas eu de protestations et c'est pour cela que j'ai tenu à venir à votre barre. J'aurais pu être entendu comme ministre mais avec des formes spéciales.

J'ai tenu à ce que le garde des sceaux démentît au grand jour devant l'opinion. Jamais je n'ai autorisé personne à se servir de mon nom pour certaines demandes, certaines poussées, certaines négociations. [Sensation].

Je savais que M. Soinoury avait vu Mme Cottu parce qu'on m'avait demandé s'il ne pouvait pas y avoir pour son mari des adoucissements. Je répondis au président du conseil: C'est une question d'humanité.

Donc, j'affirme que je n'ai jamais donné à personne ni l'autorisation, ni l'indication de pouvoir se servir de mon nom. J'ai tenu à me dépouiller de mes fonctions pour venir protester.

Le président. Si vous aviez assisté à l'audience de samedi, vous n'auriez pas eu à vous déranger.

Mme Cottu n'a mis qu'incidemment votre nom en cause.

M. Berton a déclaré tenir le renseignement de M. Goliard, mais celui ci vient de reconnaitre qu'il a confondu le garde des sceaux avec un employé du ministère de l'intérieur.

Incidents à sensation

L'avocat général Laffon se lève et dit que si le garde des sceaux avait été mis en cause par Mme Cottu, il ne serait pas resté une minute de plus sur son siège. Il professe pour M. Bourgeois non pas du respect, mais de l'affection. Il ne lui doit rien, mais à l'heure où il n'est plus garde des sceaux, il est heureux de lui donner ce témoignage public.

Une voix dans l'assistance : C'est pour avoir de l'avancement. (Des murmures se produisent. Le président menace de faire évacuer la salle.)

Comme M. Bourgeois revient et dit qu'il a vu dans tous ces faits un ensemble de manœuvres dirigées contre lui, Mᵉ Barboux lui dit :

Personne n'a douté de la sincérité de Mme Cottu et si vous avez déposé votre portefeuille, c'est peut être à la suite de la manifestation de la vérité, (Sensation prolongée).

Le président intervient pour étouffer l'incident.

En ce moment, M. de Lesseps se lève et fixant M. Bourgeois, il lui dit : Monsieur, en parlant de manœuvres, vous m'avez regardé comme si vous vous adressiez à moi. Je suis ici, parlez.

M. le président donne l'ordre à M. de Lesseps de s'asseoir et finalement M. Bourgeois déclare qu'il ne peut préciser les manœuvres, mais elles existent et il veut défendre son honneur.

Mme Cottu, M. Bourgeois et M. Goliard confrontés

M. Goliard, mandé à la barre, déclare qu'il n'a jamais parlé du ministre de la justice.

Le président fait appeler Mme Cottu.

D. Dans une déposition précise, vous avez dit que vous aviez cru nécessaire d'acheter la photographie du ministre de la justice, parce que vous deviez avoir une entrevue avec lui ? — M. Goliard m'a dit que le gouvernement demandait une entente avec les administrateurs du Panama. J'ai demandé à recevoir la confirmation de cette assertion par une bouche autorisée. M. Goliard me dit alors: Cela vous sera confirmé par M. Bourgeois, ministre de la justice, et c'est pour cela que j'ai acheté sa photographie.

Le président, s'adressant à Goliard, lui demande comment il a pu prendre un tel engagement au nom du ministre de la justice ? — R. J'ai dû dire à Mme Cottu : J'estime, en effet, que c'est le ministre qui doit traiter et M. Soinoury vous conduira auprès de lui.

Mme Cottu. Il n'a été question de M. Soinoury que la veille du jour où je devais aller voir préalablement M. Soinoury ; c'est moi qui ai exigé qu'on vint me chercher, car je voulais bien spécifier que moi, je ne demandais rien.

Le président demande à Goliard de répondre avec précision, par un oui ou un non.

M. Bourgeois, s'adressant alors à Goliard : Qui vous a permis de mettre le nom du ministre de la justice dans vos conversations ? Goliard répond : Personne.

M. Bourgeois. — Y a-t-il quelqu'un qui puisse se lever et maintenir contre moi ses accusations ?

M. le président. — Il n'y avait que M. Goliard. Il reconnait qu'il a fait une bêtise et j'ajoute une mauvaise action. (Bruit).

Mᵉ Barboux à M. Bourgeois. — Vous avez fait publier dans les journaux un démenti de l'entrevue de Mme Cottu avec M. Soinoury. Or ce démenti est inexact sur deux points: la date et l'objet de la visite. (Mouvement prolongé).

M. Bourgeois. — J'ai laissé au *président du conseil* le soin d'arrêter le texte de la note : Je n'ai donné comme indication que mon démenti personnel.

M. Barboux. — Le témoin n'a-t-il pas été frappé du changement de service de M. Soinoury, abandonnant la sûreté générale pour prendre les services pénitentiaires.

M. Bourgeois. — C'est un acte de gouvernement je n'ai rien à dire.

Mᵉ du Buit. — Quelle opinion ce témoin a-t-il des permis de communiquer délivrés au cours d'une instruction par la préfecture de police, alors que les prévenus sont au secret ?

M. Bourgeois. — Je n'ai pas d'opinion. Je l'ignore.

Un grand nombre d'avocats réactionnaires présents aux débats font un vacarme que le président ne peut faire cesser qu'en suspendant l'audience.

Reprise de l'audience

L'audience est reprise à 4 h. 40.

Nicolle et Goliard

M. le président. — Rappelez les témoins Nicolle et Goliard.

Goliard, répétez devant Nicole ce que vous nous avez raconté du langage que vous lui auriez tenu en allant le voir.

M. Goliard. — J'ai demandé à M. Nicolle en lui parlant du procès de corruption, s'il ne serait pas possible d'obtenir une entente.

Le président à Nicolle. — Enfin, ce n'était point Madame Cottu qui demandait un rendez-vous ?

M. Nicolle. — Ce n'était pas Madame Cottu.

M. du Buit à M. Nicole. — Et vous lui avez dit que vous aviez vu le ministre.

R. Parfaitement (Mouvement prolongé).

Le président. — Mais vous n'avez pas parlé de M. Bourgeois.

R. Ce n'était pas mon ministre.

Mᵉ Barboux. — Comment le témoin a-t-il pu dire avant-hier que M. Goliard lui avait été présenté par un inconnu puisqu'il est aujourd'hui établi que l'intermédiaire était Paron.

Nicolle ne répond pas.

Mᵉ du Buit. — Qui était Paron.

M. Nicolle. — Un ancien agent de la sûreté. (Sensation).

M. Soinoury

M. Soinoury est introduit.

M. le président. — Veuillez nous remettre les permis de communiquer qu'on voulait donner à Mme Cottu.

R. — Les voici.

Les *permis* sont communiqués à la défense.

D. — Dans quels termes M. Nicole vous a-t-il parler de Mme Cottu.

R. — M. Nicole m'a dit que Mme Cottu avait des services à me demander.

M. Nicole est rappelé, puis Goliard.

D.—Vous n'avez jamais dit, M. Goliard, que Mme Cottu avait des services à demander.

M. Goliard. — Je ne me suis jamais servi de ce mot.

M. Soinoury. — J'ai cru qu'il s'agissait de services.

D. — M. Soinoury. avez-vous eu une conférence avec le garde de Sceaux au sujet de Mme Cottu.

R. — Ni conférence, ni instruction.

M. Soinoury dit que c'était par courtoisie pour une femme dans le malheur qu'on est allé chercher Mme Cottu.

Mᵉ Barboux. — Comment Mme Cottu a-t-elle pu refuser les permis ?

M. Soinoury. — Parce que le traquenard dans lequel on voulait me faire tomber avait fait son effet.

Mᵉ Du Buit. — Comment avez-vous pu croire que vous aviez le droit de donner un communiqué pour les personnes au secret.

Evacuation de la salle

M. Soinoury veut répondre mais un grand tumulte éclate. Le président fait évacuer la salle. Le public oppose une vive résistance.

Quand le calme est un peu rétabli, Mᵉ Du Buit dit : Messieurs les jurés n'oublieront pas que M. Bourgeois, interrogé sur la part qu'il avait prise à l'entrevue, a répondu qu'il ne s'était mêlé en rien à cette affaire.

M. Soinoury considère-t-il qu'il est, par là, dégagé de son secret professionnel et s'il peut dire comment les permis ont été signés par le préfet de police.

M. Soinoury. — Mon chef le ministre de l'intérieur *ne m'a pas dégagé*.

Me Cottu, invitée à s'expliquer sur les réunions préparatoires de l'incident répond que pour dire la vérité devant la Cour elle demanda à M. Goliard de lui donner ses notes en lui promettant la discrétion.

M. Goliard. — Je vous ai assurée que le gouvernement ne demandait rien.

Mme Cottu. — Vous m'avez dit que le ministre ne pouvait rien me demander mais qu'il y aurait entente à la suite de notre conversation.

M. Billet est introduit, il expose simplement que Mme Cottu lui avait demandé de la recevoir chez lui en même temps qu'un fonctionnaire du ministère de l'intérieur.

M. Soinoury est encore rappelé pour dire s'il avait essayé d'obtenir de Mme Cottu le nom d'un député de la droite.

R. — Je n'hésite pas à déclarer que je l'ai fait et que je m'en félicite.

L'audience est levée. Demain, déposition de M. Yves Guyot et réquisitoire.

LA BELGIQUE

Trois agents de la sûreté de Paris A BRUXELLES

Arrestation mouvementée de l'anarchiste français Schouppe

(*De notre correspondant particulier*)

Bruxelles, 13 mars, 1893. — Depuis plusieurs jours déjà, trois policiers, se trouvaient à Bruxelles, l'inspecteur général Lefoulon, l'inspecteur Gibert et un autre agent de la sûreté. Ils étaient arrivés en Belgique, afin d'y découvrir la retraite d'un dangereux anarchiste, le nommé Schouppe.

Schouppe condamné à 20 années de travaux forcés, s'est échappé il y a quelques années de la Nouvelle Calédonie où il purgeait sa peine. Vainement on avait recherché trace du dynamitard. La police parisienne désespérait de le découvrir quand elle apprit que Schouppe devait se trouver à Bruxelles. C'est alors que les limiers parisiens furent envoyés en notre ville. Ils battirent tous les hôtels, et ce matin encore, leurs investigations étaient restés infructueuses.

Cependant on vint leur dire — détail d'une extrême importance — que Schouppe prenait ses repas au *Grand Café des Boulevards*, à proximité de la gare du Nord.

L'établissement fut surveillé.

Vers deux heures de l'après-midi, les agents parisiens qui faisaient le guet en face du café y virent entrer Schouppe, dont ils avaient le portrait.

Ils laissèrent le gaillard s'installer et, quand il eut devant lui un superbe poulet — car il faisait bombance — les inspecteurs pénétrèrent dans l'établissement. Ils se dirigèrent directement vers Schoupe, le revolver au poing. A leur vue, l'anarchiste se leva et s'écria : « Mon Dieu ! je suis pris ! »

Il porta la main à l'une des poches de son *pantalon, mais déjà il avait été saisi par les* agents parisiens, et l'inspecteur Lefould, braquant devant lui son revolver, lui disait : « Au nom de la loi, je vous arrête ! Si vous bougez, vous êtes mort ! »

On conçoit qu'ayant devant lui son revolver l'anarchiste a réfléchi avant de tenter une fuite ou la moindre rebellions. Un agent. en tenue, de la police de Saint-Josse-ten-Noode, étant intervenu également et, sous cette bonne escorte Schouppe les menottes au poignet, fut conduit au commissariat de police du quartier.

On conçoit l'émoi qu'a causé cette arrestation émouvante.

Au commissariat, Schouppe qui était très élégamment vêtu a été minutieusement visité et on a trouvé sur lui un revolver à six coups, sans baguette de sûreté, ainsi qu'un stylet.

S'il avait pu suivre fidèlement la devise des anarchistes, nul doute que Schouppe aurait tenté de se défendre énergiquement peut-être d'attenter à ses jours.

Au commencement il a subi un interrogatoire sommaire, il a été fort impossible d'obtenir de lui la moindre déclaration importante.

Quand on lui a demandé où il habitait il a répondu que son domicile était à Anvers mais qu'il était venu depuis trois semaines à Bruxelles.

Cette assertion a été immédiatement controuvée car le fugitif avait sur lui une facture d'un armurier de Bruxelles du mois de janvier dernier et portant achat du revolver à dix coups dont il était porteur.

Aucun papier compromettant n'a été découvert dans les poches du dangereux individu. Du commissariat de police Schouppe a été conduit sous bonne escorte au parquet du procureur du Roi, où il est encore entendu au moment où je ferme ma lettre.

Disons en terminant que Schouppe est soupçonné d'avoir participé aux derniers attentats à la dynamite à Paris. Il est également soupçonné d'avoir commis avec une bande dont il serait le chef, des vols nombreux et importants dans la banlieue parisienne. Il tenait à Bruxelles des conciliabules avec d'autres anarchistes. Ceux-ci sont activement recherchés.

Dux.

Dernière Heure

Démarches auprès de M. Bourgeois

Paris, 13 mars — M. Ribot n'avait pas pris ce soir encore de décision au sujet du nouveau titulaire de la justice. Rien ne sera fait avant demain. La conclusion logique des débats de la Chambre serait le retour de M. Bourgeois. Des démarches seront certainement faites auprès de lui, mais il paraitrait qu'il se soucie peu de reprendre le portefeuille. Cependant, devant les difficultés de lui trouver un successeur, il est possible qu'il finisse par céder.

La série rouge dans le Nord

ASSASSINAT
d'un conseiller municipal
A SAINT-ANDRÉ-LEZ-LILLE

Il semble qu'une fatalité veuille marquer d'une croix rouge son passage dans toutes les communes des environs de Lille. Après Loos, Croix, Marquette, Thumesnil, voici que la commune de Saint-André vient d'être à son tour, le théâtre d'un drame sanglant.

Ici il n'est plus question de mœurs, mais c'est un conseiller municipal aimé et estimé de tous ses concitoyens qui été victime de la brutalité d'un Belge, et cela en pleine partie de plaisir. Voici les renseignements les plus précis, que nous avons été recueillir sur ce crime qui a soulevé la juste indignation de toute une population.

Au hameau du Corbeau

A l'extrémité du territoire de Saint-André se trouve un hameau qui tire son nom de l'enseigne d'un estaminet *Au Corbeau* et se trouve en partie sur Saint-André et en partie sur Verlinghem.

Dimanche soir, vers neuf heures et demie une douzaine de personnes, des plus notables de l'endroit, sortaient de cet estaminet, après avoir assisté à une partie de coqs, et, comme c'était la Mi-Carême, venaient s'installer à peu de distance de là, à l'estaminet du *Petit Pape*, tenu par M. Leignel-Seilem, pour terminer gaiement une journée de réjouissances. Comme il y avait déjà quelques consommateurs dans cet établissement, les nouveaux arrivants s'installèrent autour d'une table ovale, placée au centre de l'estaminet près du poele.

Après s'être rafraichis, l'un d'eux M. Auguste Deja, 43 ans, conseiller municipal, rue de Messines, 24 (Hameau des barraques, à deux cents mètres de là), monteur chez M. Vilain-Six, rue des Rogations, à Lille, proposa de chanter chacun son petit morceau. Cette proposition fut accueillie par des bravos, et la série de chants fut ouverte par M. Henri Hache, puis M. Deja, qui était le véritable bout-en-train de cette petite fête, entonna à son tour une de ces chansons patriotiques qu'il disait toujours avec tant d'âme.

Au moment où les bravos couvraient le refrain du chanteur, quatre Belges, ouvriers de ferme, entrèrent à l'estaminet. Ils allèrent s'installer à une petite table carrée, à droite, *au fond de la pièce et, après avoir commandé* une cannette, sans attendre même d'être servis, ils se mirent à hurler en flamand. Tandis que Mme Leignel, en allant les servir, les priait de ne pas chanter, M. Deja leur demanda, de sa place, de vouloir bien attendre leur tour pour chanter, s'ils le voulaient, et, « surtout, ajouta-t-il, de le faire en français ».

Nos individus ne tinrent aucun compte de ces prières et continuèrent de plus en plus à pousser leurs cris sauvages.

Un coup de couteau

C'est alors que M. Deja, croyant qu'ils n'avaient pas compris sa demande, se dérangea pour aller leur parler de plus près. Il s'appuya d'une main sur la table que les belges entouraient et les pria à nouveau de vouloir bien faire silence un moment, en leur assurant qu'ils auraient leur tour aussi.

Il avait à peine prononcé ces paroles qu'on le vit se reculer en chancelant et venir tomber inanimé près de ses amis, aux pieds du poële.

Il avait été frappé d'un coup de couteau au-dessus du sein gauche et la mort avait été instantanée.

L'estaminet saccagé

Avant que les spectateurs de ce drame foudroyant fussent revenus de leur stupeur, les belges se levaient précipitamment et commençaient la mise à sac de l'estaminet. S'armant de tout ce qui leur tombait sous la main, ils frappaient à tort et à travers : ce fut un véritable bombardement, dont les projectiles étaient les verres, les tables et les chaises.

Le sol fut bientôt jonché de débris de toutes sortes, tandis que les murs portaient les empreintes de verres, lancés avec tant de violence, qu'ils s'y incrustaient. A un certain moment, l'un des agresseurs, l'assassin précisément, empoigna une table qu'il lança au milieu de la chaussée, faisant voler en éclats les vitres de la porte ; puis il alla la rechercher et la relança avec la même violence dans l'intérieur de l'estaminet.

En voyant la fureur de ces forcenés, un bon nombre des consommateurs se retirèrent précipitamment, pendant que d'autres s'empressaient autour de M. Deja, qu'ils ne croyaient pas mort. Quelques-uns essayèrent bien d'intervenir dans la bagarre et de s'emparer des brigands : mais ils durent renoncer à la lutte, non sans avoir essuyé force horions.

C'est ainsi que M. Léon Caeyzeele, 21 ans, jardinier, a reçu sur la tête un coup, qui lui a fait une plaie de quelques centimètres.

Le bruit avait couru également qu'un autre témoin de ce pugilat avait été blessé au poignet gauche. C'était M. Désiré Delporte, charron, à Marquette; heureusement c'était une fausse alerte. En relevant le corps de M. Deja, un peu de sang, sorti de la plaie, avait coulé sur son poignet et c'est ce qui l'avait trompé.

Après avoir ainsi tout brisé, les Belges se sont enfuis. On s'était mis à la recherche du garde-champêtre et d'un médecin.

M. le docteur Dubois, de Verlinghem, qu'on était allé chercher, a constaté le décès de M. Deja et soigné M. Caeyzeele.

Arrestation des coupables

Aussitôt averti, M. Desprez, le garde-champêtre de Saint-André se mit à la recherche des coupables, que personne ne connaissait malheureusement. Grâce à une indication, qui lui fut donnée à la buvette Broissart, voisine de l'estaminet où le drame venait de se dérouler, il put les arrêter avec l'aide de deux citoyens, MM. Edmond Demon, 32 ans, et Gustave Vilain, 21 ans.

Il en trouva deux à la ferme Bonenfant, à Lambersart, et deux à la ferme Delecourt, à Verlinghem. A deux heures et demie du matin, il les écrouait à la prison de la mairie, après avoir eu beaucoup de peine à empêcher la foule de les écharper.

Cette quadruple arrestation fait le plus grand honneur à l'énergie du garde qui a fait preuve, en cette circonstance, d'un dévoûment et d'une diligence remarquables.

Les coupables

Les quatre Belges, qui se sont rendus coupables du crime et de la bagarre qui s'en est suivie, sont :

Félix Vandaële, 25 ans, né à Coutewarck (Belgique), garçon d'écurie à la ferme Delecourt : c'est lui qui a donné le terrible coup de couteau. Il est petit, trapu, d'un blond roux, à figure bestiale, vêtu d'un veston de velours noir, d'un pantalon de velours marron et coiffé d'une casquette plate à carreaux gris.

Il a la figure toute abîmée par les coups qu'il a reçus dans la nuit; notamment sa lèvre supérieure est fortement meurtrie.

Aloïs Veale, 28 ans, né à Verckène, également occupé à la ferme Delecourt ; René Desmedt, 28 ans, né à Zanen, ouvrier de ferme chez M. Bonenfant, à Lambersart et Maurice Desmedt, 26 ans, frère du précédent, celui qui avait été gagé chez M. Duthoit.

L'enquête -- Le Parquet

Dès huit heures du matin, M. le maréchal-des-logis Delhotel et M. le brigadier Delehaye se livraient à une minutieuse enquête et obtenaient les aveux des coupables.

A onze heures et demie le Parquet, représenté par MM. Dassonville, juge d'instruction Michel, substitut ; Plancq, greffier, et Philippe, interprète juré, descendait à Saint-André : il est reparti peu de temps après pour revenir à trois heures avec M. Castiaux, médecin-légiste.

L'instrument du crime

Pendant que M. Dassonville procédait à l'interrogatoire des témoins, M. Michel, substitut, s'est rendu à la ferme Delecourt, où, grâce aux indications que M. Philippe avait su tirer de Vandaele, il a retrouvé et saisi l'instrument du crime. C'est un petit couteau d'une seule lame, à ressort très fort.

Il était tâché de sang. On l'a retrouvé dans la paille placée sous la paillasse du lit de Vandaele, dans l'écurie de la ferme Delecourt.

Retour à Lille

A six heures, le Parquet reprenait le chemin de Lille. Une foule énorme stationnait devant le cabaret et bien des projectiles étaient préparés pour les belges. Devant ces sentiments hostiles, on dut réquisitionner l'omnibus de Wambrechies pour transporter les prisonniers et leurs gardiens.

Il fut même nécessaire de faire venir une brigade de gendarmerie pour maintenir la population à distance. Au moment où la voiture s'est ébranlée, de nombreux cris : A mort ! A mort ! les assassins ! ont retenti et de nombreuses pierres ont été jetées. Un seul carreau a été brisé.

A sept heures, les prisonniers étaient écroués à la maison d'arrêt.

L'autopsie

C'est aujourd'hui que M. le docteur Castiaux doit procéder à l'autopsie du cadavre. Mais la famille se refuse à laisser emporter le corps à la faculté de médecine.

Dans ces conditions, M. le Procureur de la République a dû user du réquisitoire et ce matin, à six heures, la gendarmerie ira l'enlever de force, suivant l'ordre qu'elle a reçu.

BOURSE DU BOULEVARD

3 0/0 99.47. — Extérieur 64 19.32. — Portugais 21 5/8. — Turc 21.83. — Banque ottomane 584.37. — Rio 388 75.
Tendance ferme.

Chronique locale

ROUBAIX

Nos représentants. — Tous les députés du Nord et du Pas-de-Calais ont voté *pour* l'ordre du jour Rivet, sauf MM. Adam, Bergerot, Dejardin, Freschevelle, Lafargue, Lalou, Le Gavrian, Montalembert, Plichon, Renard, Des Rotours, Tailliandier et Thellier de Poncheville, qui ont voté *contre*.

MM. Basly et Moreau se sont abstenus.

Avis militaire. — Les hommes appartenant aux classes de mobilisation 1883 et 1887, devant accomplir leur période d'instruction de 28 jours le 10 avril prochain, sont informés que des ordres d'appel individuels sont à leur disposition à la gendarmerie, rue des Arts et priés de les retirer immédiatement.

Quelques hommes des classes de mobilisation 1879 et 1880 n'ayant pas encore retiré le livret militaire sont invités de nouveau à se présenter à la gendarmerie.

Un mauvais ménage. — Les époux S..., demeurant rue Buffon, ne sont pas toujours d'accord. Témoin la scène qui s'est produite dimanche après-midi, dans leur débit de tabac.

Le mari, au paroxysme de la colère, a lancé à sa femme un formidable coup de poing qui lui a valu un procès-verbal.

Accident de vélocipède. — Dimanche après-midi, vers trois heures, M. Guillemin, demeurant rue de la Gare, s'est jeté avec son vélocipède, sur la voiture de M. Emile Mille, marbrier, rue de l'Alma.

Il en a été quitte pour quelques égratignures.

Un voyage à bon marché. — Un roubaisien, Alfred H..., ferblantier, demeurant rue de la Chapelle-Carrette, se trouvait dimanche soir à Lille. Par malheur il n'avait plus d'argent pour revenir vers sa ville natale.

Mais cela ne l'inquiéta que très peu; il héla un *cocher de fiacre et se fit conduire à Roubaix*, mais à destination il refusa de payer le compte.

Le cocher exposa une plainte et fit arrêter le voyageur.

Mercredi 15 mars, attaque d'une belle partie chez M. J.-B. Desrousseaux, à l'Ours, rue Peillart, contre M. César Vandamme, du Bon Vivant.

TOURCOING

Conseil municipal. — Le Conseil municipal est convoqué pour mercredi 15 courant à 8 heures du soir en séance extraordinaire pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour ci-après.

Réception de travaux et fournitures. Crédits s'il y a lieu.

Crédits supplémentaires. Renouvellement de crédits.

Cessions de terrains à la voie publique. Actes à passer.

Demande d'échange d'une portion de terrain, rue de Paris.

Marchés divers pour exécutions des installations autorisées à l'Hôtel-Dieu et à la caserne des sapeurs-pompiers.

Boursiers de la ville. — Communications.

Dons à la bibliothèque communale.

Rue allant de l'extrémité de la rue Notre-Dame à la place Sébastopol — Travaux supplémentaires de terrassements. — Projet. — Crédit.